

Nouvelles règles du C.D.I à partir du 25 mai 2020 pour les élèves présents au collège

> Ouverture du C.D.I

Le C.D.I sera fermé aux élèves, sauf cas particulier d'accueil d'un petit groupe prévu dans l'emploi du temps de celui-ci, ce qui restera extrêmement limité. Dans ce cas, les règles sanitaires mises en place dans les salles de classes s'appliquent de la même façon au C.D.I (utilisation des tables et chaises uniquement, banquettes condamnées, rayonnages non accessibles aux élèves, distance d'1 m entre chaque élève, lavage des mains, lingettes afin de désinfecter sa place avant son départ...).

Des règles spécifiques concernant l'usage des ordinateurs (1 poste sur deux, utilisation de gants, désinfection avec des lingettes après utilisation) ainsi que l'usage des documents (l'élève ne se sert plus lui-même sur les rayonnages) seront strictement appliquées et expliquées par les professeurs documentalistes le cas échéant.

> Les prêts des documents

Le prêt des documents sera permis aux élèves mais sous la forme d'un système de réservation préalable.

Le matin, à son arrivée, l'élève devra déposer sa demande de réservation de document(s) via un papier (cf. exemple type p.2) qu'il déposera dans une boîte à l'entrée du CDI. Les professeurs documentalistes se chargeront dans la journée d'effectuer les enregistrements des documents demandés, en prenant les précautions qui s'imposent : le port du masque, les mains désinfectées au gel hydroalcoolique et avec le minimum possible de manipulation. Si les documents demandés sont disponibles, ils seront distribués en main propre à l'élève qui viendra les chercher au CDI. Les documents devront être immédiatement mis dans le sac afin de ne pas permettre le prêt des documents entre les élèves.

Les prêts seront possibles jusqu'au 12 juin 2020 inclus (sous réserve de nouvelles mesures ultérieures).

> Les retours de documents

Il est possible de rapporter des documents empruntés avant la fermeture du collège. Il s'agira de les déposer le matin, dans une boîte (de type petit carton ouvert) prévue à cet effet et posée devant le C.D.I. Une fois les élèves en classe, la boîte sera ensuite isolée afin que les documents rapportés soient désinfectés puis mis en quarantaine pour une durée de 3 jours. Ensuite, ils seront remis sur les rayonnages et accessibles pour le prêt.

Rappel : seules les professeurs documentalistes auront accès aux différents rayonnages du C.D.I.

Tous les retours de documents empruntés devront obligatoirement se faire au plus tard le 25 juin (les manuels scolaires relèvent d'un autre protocole).

Mme Mousnier et Mme Delage seront présentes au collège selon leurs horaires habituels. Il sera possible de les contacter pour tous renseignements.

Mme Mousnier et Mme Delage / Professeures documentalistes

Exemple type de demande de livres à emprunter

(à rédiger sur papier libre)

.....
.....
Nom :

Classe :

Prénom :

Date :

Titre	Auteur

Pour trouver les titres et auteurs des documents souhaités, l'élève peut utiliser depuis son domicile le site E-sidoc du C.D.I accessible par lien depuis le site du collège.